



# CAHIER DE RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DIALOGUE FORESTIER



Décembre 2024



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURCOGNE  
FRANCHE  
COMTE



B I B R A C T E



# PRÉAMBULE

## CADRE DE LA DÉMARCHE

Les présentes recommandations sont issues du travail d'un « groupe de dialogue territorial » **réuni en 2024 dans le cadre du [Laboratoire forestier du mont Beuvray](#)**, un dispositif d'expérimentation et d'innovation financé par l'Union européenne (FEADER – Fonds européen pour l'Agriculture et le Développement rural) et la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Partenariat européen d'innovation pour une agriculture et une sylviculture productives et durables (PEI-Agri).

Le laboratoire appréhende de façon concertée trois enjeux auxquels est confrontée la gestion forestière face au changement climatique : la préservation de la ressource en bois, la caractérisation et la préservation des services écosystémiques, enfin l'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles. Il mobilise différentes compétences scientifiques et techniques et il est coordonné par BIBRACTE EPCC. Son action s'inscrit également dans une expérimentation plus large conduite sur l'étendue du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets et s'intéressant à l'ensemble des enjeux propres à ce territoire (gestion de l'eau, forêt, agriculture, tourisme, vivre ensemble, préservation de la biodiversité).

Les recommandations ont été élaborées dans un contexte territorial, le Morvan, où les enjeux forestiers sont l'objet de dissensions particulièrement fortes. Elles sont destinées à contribuer à une gestion forestière durable prenant en compte les préoccupations des acteurs locaux et des habitants qui s'estiment concernés par le sujet. Leur ambition est double :

- Effectuer des recommandations précises à l'attention des gestionnaires du domaine public du mont Beuvray, soit 970 ha de terrains à forte dominante forestière dont la propriété est partagée par le Parc naturel régional du Morvan et l'État / Ministère de la culture et la gestion assurée par BIBRACTE EPCC avec le concours de l'Office national des Forêts, le tout classé au titre des Sites et pour partie au titre des Monuments historiques, avec une forte fréquentation (environ 100.000 visiteurs / an).
- Inspirer les parties prenantes de la gestion forestière à l'échelle du [Grand Site de France de Bibracte – Morvan des sommets](#) (soit douze communes entourant le mont Beuvray) et au-delà, les questionnements qui se posent sur le mont Beuvray étant parfaitement représentatifs à l'échelle du massif du Morvan. À ce titre, les recommandations du groupe de dialogue seront notamment partagées avec les signataires de la Charte forestière du Morvan.

# Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                            |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>PRÉAMBULE .....</b>                                                                                                                                                                                                     | <b>2</b>      |
| <b>CADRE DE LA DÉMARCHE.....</b>                                                                                                                                                                                           | <b>2</b>      |
| <b>DÉROULEMENT DU DIALOGUE TERRITORIAL : .....</b>                                                                                                                                                                         | <b>4</b>      |
| <b>PARTICIPANTS AU GROUPE DE DIALOGUE DU LABORATOIRE FORESTIER DU MONT BEUVRAY : .....</b>                                                                                                                                 | <b>5</b>      |
| <b>POUR EN SAVOIR PLUS : .....</b>                                                                                                                                                                                         | <b>5</b>      |
| <br><b>PREMIÈRE PARTIE : RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE GESTION APAISÉE DES ENJEUX<br/>FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE DES DOUZE COMMUNES DU GRAND SITE DE FRANCE.....</b>                                                      | <br><b>7</b>  |
| <b>RECOMMANDATION N° 1 : PÉRENNISER LE GROUPE DE DIALOGUE FORESTIER DU GRAND SITE DE FRANCE.....</b>                                                                                                                       | <b>8</b>      |
| <b>RECOMMANDATION N° 2 : CRÉER DES OPPORTUNITÉS DE PARTAGE DES ENJEUX FORESTIERS<br/>ET DES MÉTIERS DE LA FORÊT AVEC LE PUBLIC LE PLUS LARGE .....</b>                                                                     | <b>9</b>      |
| <b>RECOMMANDATION N° 3 : MIEUX INTÉGRER LES CHASSEURS DANS LE PROJET FORESTIER DE TERRITOIRE .....</b>                                                                                                                     | <b>10</b>     |
| <b>RECOMMANDATION N° 4 : PRÉSERVER LES CHEMINS RURAUX ET FAVORISER LEUR USAGE PARTAGÉ.....</b>                                                                                                                             | <b>11</b>     |
| <b>RECOMMANDATION N°5 : AMÉLIORER L'ACCÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET PROFESSIONNELS DE LA<br/>FORÊT À L'EXPERTISE CONCERNANT LES ENJEUX PATRIMONIAUX ET NATURALISTES.....</b>                                         | <b>12</b>     |
| <b>RECOMMANDATION N°6 : MUTUALISER LES ACTIONS DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS ET<br/>DIVERSIFIER LEURS RESSOURCES TOUT EN CONFORTANT LES SERVICES ÉCO-SOCIO-SYSTÉMIQUES DÉLIVRÉS<br/>PAR LA FORÊT .....</b> | <b>13</b>     |
| <br><b>DEUXIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION FORESTIÈRE DU DOMAINE<br/>PUBLIC DU MONT BEUVRAY .....</b>                                                                                                        | <br><b>14</b> |
| <b>RECOMMANDATION N° 7 : FAVORISER L'EXPÉRIMENTATION SYLVICOLE SUR LE MONT BEUVRAY .....</b>                                                                                                                               | <b>15</b>     |

## DÉROULEMENT DU DIALOGUE TERRITORIAL :

Le dispositif de dialogue a été piloté par deux médiateurs de la SCOP DialTer (Philippe Barret et Nicolas Le Méhauté), avec l'appui de chercheurs du centre AgroParisTech de Nancy (Marieke Blondet et Eric Lacombe), ainsi que des équipes de l'Office national des Forêts (Suzanne Thiéry), du Parc naturel régional du Morvan (Nicolas Blanchard) et Bibracte (Jean Cacot, Bruno Moreau, Vincent Guichard). Il a également été encadré par un comité de suivi inter-institutionnel (BIBRACTE, PNRM, ONF, DREAL, DRAAF, CNPF). Il vise à faciliter la compréhension mutuelle et la confiance en vue de produire des propositions consensuelles à l'échéance d'une année de concertation.

Une phase préparatoire conduite entre novembre 2023 et février 2024 a donné lieu à la réalisation par les deux médiateurs d'entretiens auprès d'une trentaine d'acteurs locaux, qui avaient pour la plupart été pré-identifiés par le comité de suivi. Cette phase a donné lieu à la rédaction d'une synthèse anonymisée des préoccupations exprimées, qui a été partagée avec l'ensemble des personnes rencontrées. Elle a également permis d'expliquer à chacun les modalités de fonctionnement du groupe de dialogue et d'identifier les personnes qui étaient motivées pour y participer.

Le groupe de dialogue ainsi constitué regroupe deux douzaines de personnes représentatives des différents points de vue sur la forêt et ses usages :

- 2 groupements de propriétaires
- 4 gestionnaires et exploitants forestiers
- 1 entrepreneur de travaux forestiers
- 1 industriel de la transformation du bois
- 2 associations environnementales
- 6 représentants des différents usages de la forêt
- 3 municipalités
- 6 membres du comité de suivi

Chacun s'est engagé à respecter quelques principes et règles de fonctionnement pour contribuer à la qualité du dialogue.

La concertation s'est développée au fil de cinq réunions d'une durée de 2h30, échelonnées entre mai et décembre 2024. Ces réunions se sont tenues au Centre archéologique, à Glux-en-Glenne. Elles ont accueilli entre 16 et 24 participants.

À ces réunions se sont ajoutées trois séances de terrain thématiques animées par l'équipe d'AgroParisTech (enjeux des forêts de feuillus, installation et utilisation d'un « martelloscope »).

Les réunions, animées par les deux médiateurs, ont suivi les étapes suivantes :

- Réunion n°1 : temps d'expression, d'écoute et de compréhension mutuelle des préoccupations et besoins des membres du groupe
- Réunion n°2 : « marché des savoirs », partage de savoirs des participants autour de la thématique de la gestion forestière, que ces savoirs soient scientifiques ou d'expérience et d'usage.
- Réunion n°3 : exploration ouverte et hiérarchisation des propositions répondant aux préoccupations et besoins des membres du groupe.
- Réunion n°4 : Approfondissement des propositions.
- Réunion n°5 : analyse et validation des recommandations préalablement mises en forme par les médiateurs avec l'appui de membres du comité technique (EPCC, ONF, PNRM, AgroParisTech) et validation des pistes de solution par le groupe.

Les présentes recommandations sont le produit de ce processus. Elles ont plusieurs vocations :

- Pour celles qui concernent spécifiquement la gestion du mont Beuvray, être prises en considération lors de

l'élaboration du plan d'aménagement du massif qui aura lieu durant l'année 2025 ;

- Pour celles qui concernent plus largement le territoire, être largement partagées avec les acteurs et partenaires du Grand Site de France.

Ces recommandations recoupent largement les objectifs et les fiches-action de la [5<sup>ème</sup> Charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Morvan](#). Aussi, les fiches-action correspondantes de la Charte seront rappelées pour chaque recommandation. Pour autant, on a eu le souci d'éviter les redondances avec les fiches-action de la Charte en se limitant à un nombre limité d'actions concrètes qui peuvent plus facilement être mises en œuvre à l'échelle d'un territoire réduit comme celui du Grand Site de France (12 communes, 3.800 habitants) qu'à celui du Parc naturel régional (133 communes, 69.000 habitants). Ces actions peuvent avoir une dimension expérimentale, dans le respect de l'esprit du Laboratoire forestier et de la démarche Grand Site de France, avec l'optique d'étendre leur mise en œuvre à un territoire élargi. Elles s'efforcent également de s'appuyer sur les moyens déjà disponibles sur le territoire, notamment le volontariat des acteurs, afin d'en limiter le coût.

## **PARTICIPANTS AU GROUPE DE DIALOGUE DU LABORATOIRE FORESTIER DU MONT BEUVRAY :**

Les recommandations sont l'émanation d'un travail collectif et elles n'engagent pas ses membres individuellement, ni les organismes auxquels ils sont rattachés, ont participé à ce travail collectif : .

Claudine Autissier, « habitante en lisière de forêt », hors grand site \* Vincent Balland, Bibracte, chargé de mission Patrimoine \* Philippe Barret, agence DialTer \* Jean-Philippe Bazot, société BBF Bongard-Bazot et fils, p.-d.g. \* Marie Bixel, association Autun Morvan Écologie \* Nicolas Blanchard, PNR du Morvan, chargé de mission Forêt \* Marieke Blondet, AgroParisTech Nancy, anthropologue \* Philippe Bonnabé, société de chasse La Diane Morvandelle, président \* Marc Bonnot, maire de Fâchin, délégué Forêt pour la CC MSGL \* Jean Cacot, Bibracte, chargé de mission laboratoire forestier \* Danielle Cavet-Dupas, professeure bac pro forêt, lycée de Velet \* Xavier Finous, coopérative forestière CFBL, responsable d'agence \* Jacques Gorlier, Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan, associé \* Mathieu Clerval, Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan, cogérant \* Vincent Goueffon, Commune du Poil, adjoint au maire \* Vincent Guichard, BIBRACTE EPCC, directeur \* Amaury Janny, Société forestière de la CDC, directeur d'agence \* Éric Lacombe, AgroParisTech Nancy, chercheur en sylviculture \* Pierre Lambaré, DRAAF, service Forêt \* Quentin Laudet, Travaux forestiers nivernais et pratiquant de loisirs motorisés \* Sébastien Lavault, association régionale des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, antenne d'Autun \* Nicolas Le Méhauté, agence DialTer \* Jean-Luc Luyssen, association La Bresseille \* Jean-Luc Mathieu, commune d'Arleuf, adjoint au maire \* Benoît Méheux, Pro Sylva France \* Bruno Moreau, Bibracte, responsable des achats et interlocuteur de l'ONF \* François Naudet, société Coron Naudet, gérant \* Émilie Philippe, propriétaire forestier à Villapourçon et présidente du CNPF BFC \* Maxime Royer, société Bois et Sciage de Sougy \* Suzanne Thiéry, ONF, technicienne forestière en charge du mont Beuvray

## **POUR EN SAVOIR PLUS :**

### **Sur le Grand Site de France de Bibracte — Morvan des sommets :**

<https://grandsite-bibracte-morvan.fr/>

### **Sur le Laboratoire forestier du mont Beuvray :**

<https://forestlab.hypotheses.org/>

### **Sur la Charte forestière du Morvan**

[:https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/la-charte-forestiere/](https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/la-charte-forestiere/)

**Sur la méthodologie du dialogue territorial qui a été mis en œuvre :**

*Cacot, Jean ; Barret, Philippe ; Blondet, Marieke ; Guichard, Vincent ; Lacombe, Eric ; Le Méhauté, Nicolas — « Le Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets : Une expérience de dialogue territorial en contexte de conflit forestier ». Annales des Mines, série Responsabilité et Environnement, 115, juillet 2024 (n° thématique Les forêts dans le changement climatique : nouveaux enjeux), p. 106-110.*  
[https://annales.org/re/2024/re\\_115\\_juillet\\_2024.html](https://annales.org/re/2024/re_115_juillet_2024.html)

**Citation :**

Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets : recommandations du groupe de dialogue forestier. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2024. En ligne : <https://forestlab.hypotheses.org/ressources>

**Image de couverture :**

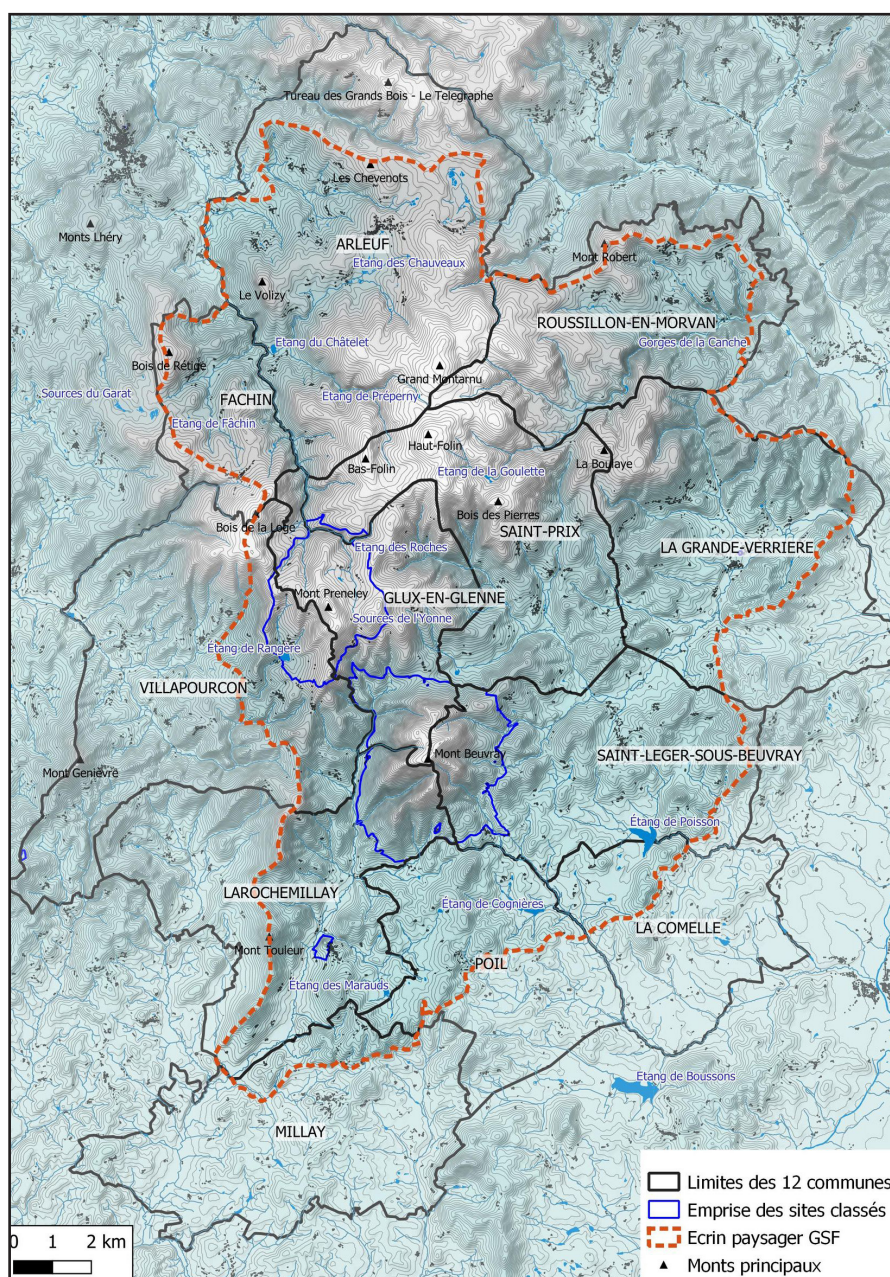
Vue aérienne du mont Beuvray, 2016 – © Bourgogne live A.IBANEZ

**Licence :**

Document publié sous licence CC-BY-NC-ND

## PREMIÈRE PARTIE :

# RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE GESTION APAISÉE DES ENJEUX FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE DES DOUZE COMMUNES DU GRAND SITE DE FRANCE



Carte du Grand Site de France BibRACTE-Morvan des Sommets, agence de paysage Claude Chazelle  
d'après données IGN, 2021

## **RECOMMANDATION N° 1 : PÉRENNISER LE GROUPE DE DIALOGUE FORESTIER DU GRAND SITE DE FRANCE**

Constituer une instance de dialogue permanent entre les parties prenantes de la gestion forestière sur le territoire du Grand Site de France (12 communes). Ce groupe délibérera par consensus.

### **Missions**

Accompagner les gestionnaires du domaine public du mont Beuvray pour s'assurer que les présentes recommandations sont bien mises en œuvre.

- Faire circuler l'information (notamment sur les événements prévus).
- Être force de proposition.
- Évaluer les actions.
- Se saisir des sujets de controverse, notamment pour clarifier les divergences de points de vue.

### **Composition :**

- Mobiliser en priorité les personnes qui se sont impliquées dans le dialogue en 2024.
- Compléter prioritairement le groupe par d'autres personnes qui sont liées au territoire du Grand Site de France, parce que c'est leur lieu de vie ou (au moins en partie) de travail, et se donner la possibilité d'inviter ponctuellement des personnes extérieures au territoire.

### **Règles de fonctionnement :**

- S'engager à faire preuve d'assiduité et ne se faire remplacer par un autre représentant de son organisme qu'après approbation du groupe.
- Maintenir un effectif limité du groupe (une vingtaine de participants) pour faciliter le dialogue et recruter les nouveaux membres par cooptation, avec un souci d'équilibre entre les divers points de vue (élus, associations, professionnels...).
- Mettre en pratique les principes du dialogue territorial : écoute, respect, compréhension des besoins de chacun avant la recherche de solutions, recherche de consensus, etc.
- Élire un bureau, composé de 3 ou 4 personnes, chargé de préparer les réunions.
- Nommer une personne, chargée d'animer les réunions, dans une posture neutre (elle n'intervient pas sur le fond lorsqu'elle anime).
- Produire des recommandations.
- Participer à la programmation et à la promotion d'événements forestiers à destination tant d'un public large que des professionnels.
- Confier le secrétariat du groupe au chargé de mission Forêt de BIBRACTE.
- Partager ses réflexions avec d'autres instances où la question forestière est prégnante (par exemple le groupe de travail sur les chemins ruraux déjà constitué sur le Grand Site de France).
- Rendre compte de son activité sur un rythme annuel au groupe de travail forêt-bois du Parc naturel régional du Morvan, qui fait office de comité de suivi de la Charte forestière du Morvan.

*Fiche-action concernée de la Charte forestière : 1.1.1 – Organiser et participer au dialogue apaisé entre toutes les parties prenantes et avec le grand public.*

## **RECOMMANDATION N° 2 : CRÉER DES OPPORTUNITÉS DE PARTAGE DES ENJEUX FORESTIERS ET DES MÉTIERS DE LA FORÊT AVEC LE PUBLIC LE PLUS LARGE**

- Utiliser le mont Beuvray et, autant que possible, les autres espaces forestiers publics et privés du Grand Site de France, comme terrain privilégié de partage des connaissances et des expérimentations pour les propriétaires et les professionnels de la forêt, d'une part, les étudiants en formation d'autre part, selon une programmation partagée avec les acteurs institutionnels (ONF, PNRM, CNPF, DRAAF, etc.). Cela peut notamment prendre la forme d'ateliers de martelage ou d'inventaire sur des itinéraires expérimentaux.
- Instaurer un rendez-vous annuel avec le public à l'occasion de la semaine internationale des forêts, avec les ingrédients suivants :
  - Donner la possibilité à un public large, à dominante familiale et prioritairement local, de mettre la main à la pâte : participer à un inventaire forestier ou à un martelage, à des travaux d'entretien etc.
  - Proposer des activités qui permettent de rendre compte de la diversité des approches et des enjeux en mobilisant des professionnels, des scientifiques et des acteurs associatifs (cf. le dispositif du marché des savoirs expérimenté au sein du groupe de dialogue).
- S'appuyer sur l'expertise constituée au sein de l'association CHEMINS pour l'organisation de l'événement.
- Proposer régulièrement des ateliers professionnels (martelages, inventaires) pour favoriser l'appropriation des expérimentations forestières par les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les entreprises de travaux forestiers.
- Utiliser le mont Beuvray comme support de formation destiné aux étudiants et aux professionnels, à l'image de la [Futaie Irrégulière École du Parc national de Forêts](#), en cohérence avec l'offre de formations existante et les acteurs en ayant la charge.

*Fiches-action concernées de la Charte forestière : 1.1.1 – Organiser et participer au dialogue apaisé entre toutes les parties prenantes et avec le grand public ; 1.1.4 – Favoriser l'intervention de professionnels et partenaires diversifiés lors de formations aux professionnels et d'animations grand public ; 1.1.5 – Développer les outils pour mettre en avant la forêt de manière positive.*

### RECOMMANDATION N° 3 : MIEUX INTÉGRER LES CHASSEURS DANS LE PROJET FORESTIER DE TERRITOIRE

Le défi est double : à la fois s'assurer d'une régulation efficace des grands herbivores sauvages (chevreuil et cerf) à l'heure où la régénération / diversification des peuplements forestiers est critique et contribuer à une meilleure cohabitation des chasseurs avec les autres usagers du territoire.

#### Pour cela :

- Sensibiliser le public et les usagers de la nature de la nécessité de réguler les populations de grand herbivores (chevreuils et cerfs), compte tenu des dégâts occasionnés sur la régénération forestière.
- Sensibiliser les chasseurs aux dégâts provoqués par le gibier en les associant à l'évaluation de l'abroustissement avec la méthode de concertation « équilibre forêt-gibier » (dite « Brossier-Pallu ») qui permet d'évaluer à l'échelle de la forêt ou de la parcelle l'état d'équilibre, et le cas échéant d'analyser les causes de ce déséquilibre et de proposer des solutions.
- Favoriser les pratiques de chasse à la fois efficaces et discrètes telles que la traque affût (collective) et la chasse à l'affût et à l'approche (individuelle), cette dernière pouvant aussi se dérouler en période estivale.
- Inciter au dégagement de zones de gagnage dans lesquelles le gibier pourrait se nourrir.
- Développer une stratégie concertée entre les gestionnaires forestiers, ce qui est d'autant plus pertinent que le nombre de sociétés de chasse est peu important sur le territoire et que celles-ci chassent le plus souvent sur plusieurs propriétés.
  - Améliorer la lisibilité des pratiques de chasse pour l'ensemble des usagers :
  - Mieux signaler le périmètre des battues en cours, notamment sur les chemins pratiqués par les promeneurs (et à l'entrée du site pour ce qui concerne le mont Beuvray).
  - Partager un calendrier à l'échelle du territoire du Grand Site de France et réfléchir à des outils d'information plus efficaces.
- Inciter les promeneurs, ramasseurs de champignons et autres usagers de la forêt à porter des vêtements visibles afin de prévenir les accidents de chasse.
- Envisager de proscrire la chasse le dimanche sur l'ensemble du territoire

*Fiches-action concernées de la Charte forestière : 2.1.7 – Travailler avec les Fédérations des chasseurs (départementales et régionale) afin d'améliorer la cohabitation des usages en forêt ; 2.2.4 – Travailler avec les Fédérations des chasseurs (départementales et régionale) pour conserver un bon équilibre sylvo-cynégétique.*

**RECOMMANDATION N° 4 : PRÉSERVER LES CHEMINS RURAUX ET FAVORISER LEUR USAGE PARTAGÉ**

Le territoire du Grand Site de France dispose d'environ 1100 km de « chemins ruraux », c'est-à-dire des chemins détenus par les communes, que l'on repère facilement sur le cadastre parce qu'ils ne disposent pas de numéros de parcelle. Ils sont l'héritage de périodes anciennes où la population était nettement plus dense qu'aujourd'hui, ce qui explique que beaucoup sont à l'abandon. On réalise aujourd'hui qu'il s'agit d'un fort motif d'attachement pour les habitants et d'une réelle richesse du territoire par la valorisation touristique qui en découle. Aussi il est nécessaire de ménager ce réseau et de l'entretenir pour le profit d'une grande gamme d'utilisateurs : exploitants agricoles et forestiers, chasseurs, sportifs, randonneurs et simples promeneurs. On constate néanmoins que l'usage d'engins forestiers de grand gabarit conduit souvent à la dégradation des chemins, ce qui provoque inévitablement des récriminations. Par ailleurs, on constate l'embroussaillage d'un grand nombre de chemins par manque d'entretien.

Lutter contre ces difficultés implique l'engagement de différents acteurs et une communication améliorée entre ces derniers en vue de renforcer la dynamique portée par la charte forestière du Morvan et d'améliorer la mise en œuvre des mesures que celle-ci préconise :

- Partager avec les acteurs forestiers la cartographie des chemins ruraux, établir la liste de ceux préconisés pour la randonnée et la promenade et partager ces données avec les acteurs forestiers, notamment au moment de la conception des plans de desserte (sujet d'actualité avec la mise en place de dessertes pour la lutte contre les incendies). Cette tâche incombe aux communes en concertation avec le PNRM, les communautés des communes et les fédérations sportives, ce qui est déjà très engagé sur le territoire du Grand Site de France.
- Limiter les conflits d'usage en améliorant la desserte forestière, en définissant des modalités acceptables de mutualisation des usages sur certains secteurs et en améliorant l'information envers le public :
  - Proposer une concertation par massif autour des enjeux de desserte
  - Signaler aux usagers de la forêt en entrée de chemin les chantiers sylvicoles en cours et la remise en état à venir des accès.
- Améliorer le balisage des sentiers de randonnées (axe de travail déjà investi par le groupe de travail sur les chemins ruraux).
- Inciter les propriétaires et gestionnaires forestiers à préserver les arbres de bordure et de lisière, le plus souvent sans valeur sylvicole, lors des exploitations, voire à prendre les conseils d'un paysagiste préalablement aux travaux (par l'intermédiaire du PNRM ou de BIBRACTE).
- Inciter les différentes catégories d'utilisateurs à prendre en charge l'entretien de chemins en fonction de leurs besoins et les accompagner dans cette tâche : reconnaissance du travail fait par les municipalités, appui par les moyens techniques des municipalités (voire par une rémunération), signature de conventions.
- Organiser des chantiers de volontaires pour entretenir les chemins (axe de travail déjà investi par le groupe de travail sur les chemins ruraux).
- Renforcer la formation des entreprises de travaux forestiers sur le volet réglementaire (s'inscrire sur ce point dans la dynamique portée par la charte forestière du Morvan).
- Améliorer la diffusion de l'information concernant la préservation des chemins auprès des entreprises de travaux forestiers, par l'envoi des arrêtés municipaux et/ou la mise en place d'une signalisation spécifique à l'entrée des chemins.
- Encourager la coordination entre les entreprises de travaux forestiers et la mutualisation des moyens de remise en état de chemin d'accès.
- Inciter les élus municipaux à exercer leur pouvoir de police : s'assurer que les travaux forestiers à venir sont déclarés en mairie, établir un procès-verbal en amont et en aval des travaux, sanctionner au besoin ; identifier et faire connaître un référent forêt dans chaque conseil municipal (s'inscrire sur ce point dans la dynamique portée par la charte forestière du Morvan).
- Mutualiser un garde-champêtre entre les 12 communes du Grand Site de France

*Fiche-action concernée de la Charte forestière : 2.1.6 – Clarifier le statut et les autorisations des chemins de randonnée afin d'éviter de potentiels litiges ; 1.2 – Animer, former et faire connaître le réseau de référents forêt-bois des communes ; 2.3.1 – Accompagner la mise à niveau des dessertes et favoriser le dialogue apaisé entre les parties prenantes ; 2.3.2 – Maintenir les chemins ruraux et de randonnée en bon état pour assurer leur multifonctionnalité*

## **RECOMMANDATION N°5 : AMÉLIORER L'ACCÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET PROFESSIONNELS DE LA FORÊT À L'EXPERTISE CONCERNANT LES ENJEUX PATRIMONIAUX ET NATURALISTES**

On constate que beaucoup de destructions et de dégradations du patrimoine naturel et culturel sont simplement dues à la méconnaissance de ce patrimoine. L'enjeu est particulièrement sensible en forêt car le couvert boisé favorise la conservation des vestiges d'activités anciennes (ancien parcellaire agricole, anciennes exploitations minières, installations liées à des pratiques forestières anciennes comme le flottage, etc.) tandis que la végétation et la faune sont très vulnérables aux engins forestiers modernes.

### **Pour cela :**

- Faciliter l'accès des acteurs de la forêt aux inventaires patrimoniaux et naturalistes, par l'intermédiaire des équipes du PNRM et de BIBRACTE, sachant qu'il est important pour les gestionnaires de pouvoir accéder à des inventaires naturalistes pour savoir précisément où se trouvent les éléments à protéger.
- Favoriser le dialogue gestionnaire-expert en mettant à disposition de l'expertise disponible dans les équipes du PNRM et de BIBRACTE ainsi qu'au sein des associations œuvrant localement. Il s'agit notamment de savoir comment adapter les pratiques forestières en présence d'une espèce ou d'éléments à protéger.

*Fiche-action concernée de la Charte forestière : 1.1.2 – Actualiser et diffuser des données factuelles sur la forêt du Morvan*

---

**RECOMMANDATION N°6 : MUTUALISER LES ACTIONS DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES FORESTIERS ET DIVERSIFIER LEURS RESSOURCES TOUT EN CONFORTANT LES SERVICES ÉCO-SOCIO-SYSTÉMIQUES DÉLIVRÉS PAR LA FORÊT**

Mutualiser les besoins en travaux permettrait de réduire les coûts des propriétaires et de leur faire bénéficier d'une expertise de qualité, mais aussi de favoriser le maintien de compétences techniques sur le territoire, avec des professionnels connaissant de façon fine les problématiques locales et étant identifiés positivement par les acteurs locaux.

La valorisation du bois peut viser sa transformation et sa commercialisation « en circuit court », à l'instar de ce qui se développe sur le territoire dans le domaine agricole. Pour mémoire, l'exploitation forestière du mont Beuvray produit entre 3.000 et 4.000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre par an (en dehors des périodes perturbées par les coupes sanitaires) et 1.000 stères de bois d'industrie. Ce dernier est totalement consommé par les deux chaudières qui alimentent le musée de Bibracte et le village de Glux-en-Glenne, ce qui laisse peu de possibilité de mettre des parcelles à disposition d'exploitants locaux de bois de chauffage. En revanche, le bois d'œuvre est vendu en quasi-totalité à des grandes scieries qui écoulent leur production sur le marché national, voire au-delà.

Par ailleurs, les forêts assurent différentes fonctions dont tous bénéficient et qui sont amenées à ouvrir des possibilités de financement « éco-sociosystémique » pour assurer la préservation de ces fonctions face au changement climatique, ce qui permet d'envisager une diversification des ressources économiques de la forêt.

**Pour cela :**

- Mettre en commun les besoins en travaux entre les différents gestionnaires et passer des contrats partagés avec des entreprises locales de travaux forestiers.
- Inciter à la mise en place de dispositifs de gestion concertée comme des Plans simples de gestion (PSG) partagés, ainsi que cela a été amorcé par le CNPF sur le Grand Site de France.
- Démarcher activement les scieurs et les revendeurs locaux de bois d'œuvre pour qu'ils se fournissent autant que possible en bois du territoire (résineux et feuillus).  
On note que l'existence de plusieurs scieries locales permet d'envisager la vente de bois débité selon les besoins des revendeurs et des utilisateurs finaux.  
Cette action doit être menée en concertation avec l'association Artisans Bois Morvan.
- Mettre en place un groupe de travail sur les paiements pour services écosystémiques, et faire la preuve du concept sur la forêt du mont Beuvray (séquestration et stockage du carbone, préservation de la ressource en eau, conservation des sols, conservation de la biodiversité et services récréatifs). Prendre contact avec l'association « Des hommes et des arbres » (Grand Nancy) qui a déjà avancé dans cette direction.
- Poursuivre cette réflexion dans le cadre du groupe de dialogue forestier (recommandation n°1).

*Fiche-action concernée de la Charte forestière : 2.3.1 – Favoriser la mise en place d'outils de gestion collective (PSG concerté, groupements forestiers, ASLGF3...).*

## DEUXIÈME PARTIE :

---

### RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION FORESTIÈRE DU DOMAINE PUBLIC DU MONT BEUVRAY

---



*Vue du mont Beuvray depuis le Nord-Est; Antoine Maillier, Bibracte, 2014*

**RECOMMANDATION N° 7 : FAVORISER L'EXPÉRIMENTATION SYLVICOLE SUR LE MONT BEUVRAY**

Le changement climatique suscite des incertitudes inédites sur le devenir de nos forêts et oblige les propriétaires et les gestionnaires forestiers à prendre des décisions malgré ces incertitudes. À cela s'ajoute une attention croissante de la société dans son ensemble à la façon dont les forêts sont gérées, ce qui crée des obligations inscrites dans le Code forestier (Art. 112-2) :

*« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers.*

*Sont reconnus d'intérêt général :*

*1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;*

*2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;*

*3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;*

*4° La préservation de la qualité des sols forestiers, notamment au regard des enjeux de biodiversité, ainsi que la fixation, notamment en zone de montagne, des sols par la forêt ;*

*5° Le rôle de puits de carbone par la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les sols forestiers, bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. (Art. L112-1).*

*Tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers.*

*Il en réalise le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une gestion durable et multifonctionnelle. »*

Dans la perspective de préserver des forêts productives, et qui assurent en outre les services éco-sociosystémiques qu'en attend aujourd'hui la société, et face aux incertitudes, l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques sont aujourd'hui essentiels. C'est dans cette perspective qu'a été mis en place le Laboratoire forestier du mont Beuvray et dans cet esprit qu'on souhaite désormais conduire la gestion de ce massif forestier.

Les préconisations qui suivent sont adaptées aux spécificités des peuplements forestiers du Grand Site de France et aux contraintes naturelles et climatiques locales. Rappelons à ce sujet que, selon les projections des climatologues, la survie du hêtre est problématique à l'échéance de 30 ans sur notre territoire, tandis que différences essences résineuses introduites depuis le milieu du XIXe siècle, à l'instar de l'épicéa et du sapin pectiné, souffrent déjà fortement. D'autre part, les peuplements de feuillus, qui héritent d'une surexploitation multiséculaire pour la production du bois de chauffage (l'économie du flottage), et les peuplements résineux réguliers introduits massivement depuis un demi-siècle apparaissent particulièrement vulnérables en raison de leur faible diversité et de leur faible régénération spontanée, même si certaines essences sylvicoles, comme le douglas, semblent encore promises à un bel avenir.

Les expérimentations suivantes seront menées de manière prioritaire sur le mont Beuvray en concertation avec le groupe de dialogue, auquel il sera proposé de se mobiliser pour approfondir la réflexion autant que nécessaire. On sera notamment attentif à développer des solutions économiquement acceptables pour l'ensemble des propriétaires forestiers.

**Les préconisations sont les suivantes :**

- Approfondir et développer les expérimentations sylvicoles sur le mont Beuvray en concertation avec le groupe de dialogue.
- Associer le groupe de dialogue au suivi des expérimentations dans la durée.
- Laisser en libre évolution des surfaces forestières représentatives des différentes stations et mettre en réserve au moins 5 arbres-habitat/ha (comprenant les arbres remarquables) dans les peuplements gérés.
- Observer le comportement des essences déjà présentes sur le territoire face au changement climatique, notamment le hêtre, le chêne sessile, le châtaignier, l'érable sycomore, le douglas et le sapin pectiné.
- Favoriser l'expérimentation par station forestière : introduction d'essences nouvelles et test de nouvelles stratégies de renouvellement (tant lors des reboisements qu'en vue de diversifier les peuplements monospécifiques existants) en favorisant la gestion à couvert continu.
- Partager l'échange d'expérience et les expérimentations au sein de réseaux à l'échelle nationale et internationale et organiser des voyages d'étude.

*Fiches-action concernées de la Charte forestière : 1.3.2 – Favoriser, soutenir et porter des projets de recherche au travers de partenariats avec des acteurs du territoire, mais également avec d'autres territoires et des chercheurs. Les thématiques doivent répondre aux enjeux actuels ; 1.3.4 – Suivre scientifiquement l'introduction de nouvelles provenances, essences et sylvicultures, en tenant compte de leur intégration sociale et environnementale (éviter de zones à enjeux type N2000, sites classés et sites inscrits), afin d'évaluer leur résilience face au dérèglement climatique ; 2.1.2 – Promouvoir l'irrégularisation et la régénération naturelle pour réduire le recours aux coupes rases et ainsi limiter leurs impacts ; 2.1.5 – Favoriser la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la gestion ; 2.2.1 – Promouvoir les techniques et gestions sylvicoles résilientes face aux risques.*